Judo Club Frangy

DOSSIER D'INSCRIPTION 2025 -2026

Merci de nous remettre COMPLET le dossier d'inscription :

- ☐ Les 2 feuilles recto-verso « Inscription SAISON 2025-2026 » en cochant et en remplissant
  - La discipline choisie
  - Le dojo
  - Les coordonnées complètes (sans oublier la commune)
  - E-mail (en lettres MAJUSCULES et caractères spéciaux lisibles)
  - Téléphone portable avec ACCORD groupe WhatsApp (échanges d'informations en priorité par ce canal pour toutes les catégories)
  - Le Certificat Médical ou l'Attestation QS Sport (toutes les informations sur notre site Judo Club Frangy onglet « Inscription »)
  - L'accord du Règlement intérieur – Assurance – Soins – Newsletter – droit à l'image

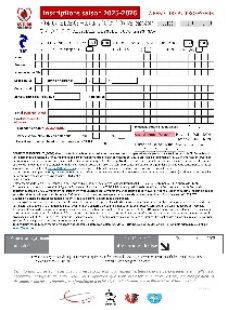

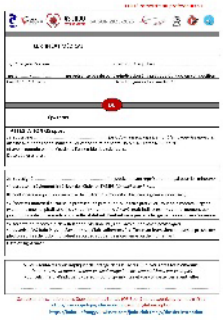

- ☐ Le règlement (plusieurs possibilités offertes y compris Carte Bleue)

- ☐ Ce document coché

Bonne saison 2025 -2026 !

Inscriptions saison 2025-2026

> > > > > > > > À CONSERVER < < < < < < < <

AS JUDO PAYS DE SAVOIE
www.asjudopaysdesavoie.fr

Quels que soient votre âge, votre niveau ou vos attentes...

Tous les membres des quatre Clubs de l'ASJPS sont heureux et impatients de vous accueillir (ou de vous retrouver) pour cette nouvelle saison.

Dans ce dossier d'inscription, vous trouverez notamment le formulaire de licence, le certificat médical, l'attestation QS-sport et l'extrait du contrat d'assurance (ainsi que le planning)

Attention, tout dossier incomplet ou illisible ne pourra pas être validé !

Le dernier volet est à remettre au professeur du cours concerné au plus tard lors du second cours, accompagné du règlement.

Nous acceptons les chèques (à l'ordre du Club dont dépend votre Dojo), les espèces, les chèques-vacances (ANCV), les coupons sports...

Pour les familles, nous vous proposons une réduction de 50 € à partir de la troisième inscription.

Pensez aussi à faire remplir votre passeport sportif si vous en avez un.

A partir de septembre vous pourrez retrouver une boutique en ligne avec un ensemble de produits floqués aux couleurs du club !
Des kimonos sont également en vente auprès des professeurs !

Si vous voulez vous essayer au Judo ou au Taïso, les 2 premiers cours sont gratuits !
(Vous devrez seulement présenter votre Certificat Médical ou votre Attestation QS-sport.)

Enfin, pour ne rien rater de nos communications, il est indispensable de vous inscrire sur le site :
https://www.asjudopaysdesavoie.fr/rejoindre-association

Pour tout renseignement complémentaire : judoclubfrangy74@gmail.com ou 0609085604
asjudopaysdesavoie@gmail.com ou 06.51.89.39.72

Nos partenaires

> > > > > > > À CONSERVER < < < < < < <

EXTRAIT DU CONTRAT D'ASSURANCE commun avec ma demande de licence : 2024/2025 L'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE souscrite par la FFJDA, auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances (contrat N° 262938/C) est incluse dans le prix de la licence. Sont garanties les conséquences pécuniaires de la responsabilité que tout licencié peut encourir en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui dans le cadre des activités fédérales garanties. Pour connaître le détail de ces garanties, se reporter au site http://www.ffjudo.com/ffj/La-federation/Assurance. L'ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS souscrite par la FFJDA, auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances (contrat N° 262938/C) protège ses licenciés en cas de dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. (Cotisation due au titre des garanties de base visées ci-après : 2,00 €TTC) Assuré : le titulaire d'une licence de la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées en vigueur ou en cours d'établissement ayant souscrit l'assurance accidents corporels. Sont notamment exclus, les accidents résultant : • De l'état alcoolique de l'assuré, ou de l'emprise de stupéfiants ; • De suicide, tentative de suicide et mutilations volontaires ; • De la pratique - même occasionnelle - des sports aériens (parachutisme, deltaplane, parapente, aviation, vol à voile, giraviation, paramoteur, ULM, saut à l'élastique), de la spéléologie, escalade en milieu naturel, alpinisme (ascensions en montagne), via ferrata, varappe, d'activités subaquatiques (spéléologie, apnée, plongée, chasse et spéléologie sous-marine), de combats libres (pratique du MMA professionnel et en compétition, "No Hold Barred" et lutte contact), d'activités nautiques (canyonisme, rafting, nage en eaux vives, kitesurf, kitefoil, wakeboard, flyboard, joutes nautiques, jet-ski et ski nautique). • Les épreuves, courses ou compétitions ou manifestation sportives organisées par l'assuré et mettant en compétition des véhicules et engins à moteur de tout genre.

<table>
<tr><th colspan="3">DECES : versement d'un CAPITAL</th></tr>
<tr><th>Licenciés</th><th>Dirigeants</th><th>Sportifs de haut niveau</th></tr>
<tr><td>Jusqu'à 16 ans révolus : 15 000 €</td><td rowspan="2">70 000 €</td><td rowspan="2">150 000 €</td></tr>
<tr><td>A partir de 17 ans : 50 000 €</td></tr>
<tr><td colspan="3">-Capital supplémentaire par enfant à charge fiscalement : 10 % du capital décès accordé / - Participation aux frais funéraires suite à décès d'un assuré : Montant de 1 500 Euros</td></tr>
<tr><th colspan="3">INVALIDITE : Versement d'un CAPITAL</th></tr>
<tr><th>Licenciés</th><th>Dirigeants</th><th>Sportifs de haut niveau</th></tr>
<tr><td>Accident de sport :
Maximum 70 000 €</td><td>Accident de sport :
Maximum 100 000 €</td><td>Accident de sport :
Maximum 300 000 €</td></tr>
<tr><td colspan="3">Accident corporel grave
(invalidité égale ou supérieure à 61 %)</td></tr>
<tr><td>Capital forfaitaire de
1 070 000 Euros</td><td>Capital forfaitaire de
1 100 000 Euros</td><td>Capital forfaitaire de
1 300 000 Euros</td></tr>
<tr><td colspan="3">Remboursement des frais immédiats et aide aux proches : dans la limite d'un montant de 15 000 Euros et d'une période de 6 mois à compter de la date de l'accident ; Versement d'un capital immédiat de 70 000 Euros (pour les licenciés) ou 100 000 Euros (pour les dirigeants, cadres techniques, conseillers techniques fédéraux et chargés de missions fédérales, arbitres et commissaires sportifs et les enseignants, sportifs de haut niveau et dirigeants du comité exécutif) avant consolidation ; Services d'accompagnement au blessé et ses proches : PRESTATIONS DE TRAVAIL SOCIAL, PRESTATIONS D'ERGOTHERAPIE et ACCOMPAGNEMENT VERS LA REINSERTION PROFESSIONNELLE.</td></tr>
<tr><th colspan="3">INCAPACITÉ TEMPORAIRE TOTALE</th></tr>
<tr><th colspan="2">Dirigeants et sportifs de haut niveau</th><th>Enseignants</th></tr>
<tr><td colspan="2">Indemnités journalières : 70 Euros / jour (franchise de 15 jours ramenée à 3 jours en cas d'hospitalisation)</td><td>Indemnités journalières : 45 Euros / jour (franchise de 15 jours ramenée à 3 jours en cas d'hospitalisation)</td></tr>
<tr><th colspan="3">DÉPENSES DE SANTÉ</th></tr>
<tr><th colspan="3">Licenciés, Dirigeants, Sportifs de haut niveau, Enseignants bénévoles</th></tr>
<tr><td colspan="3">Remboursement dans la limite de 3 000 Euros par accident, soit :
• les frais de médecine, chirurgie, pharmacie, hospitalisation (y compris forfait journalier hospitalier), rééducation, prothèses, soins d'optique, soins dentaire, soins rendus nécessaires par l'accident jusqu'à la date de consolidation des blessures.
• Garantie étendue aux : dépassement d'honoraires ; majoration pour chambre particulière (hors suppléments de confort : télévision, téléphone ...); frais liés à l'hébergement d'un parent accompagnant un mineur (nuitées et frais kilométriques); frais de transport pour se rendre aux soins prescrits ; frais de transports des victimes : domicile - lieu de travail / scolarité ; frais d'ostéopathie.
• Garantie accordée sur justificatifs à hauteur des frais réels engagés par l'assuré et restant à sa charge après intervention des organismes sociaux ou assimilés.</td></tr>
<tr><th colspan="3">SOUTIEN SCOLAIRE OU UNIVERSITAIRE</th></tr>
<tr><th colspan="3">Licenciés et sportifs de haut niveau</th></tr>
<tr><td colspan="3">Prise en charge du soutien pédagogique jusqu'à la reprise des cours. Jusqu'à 3 heures par jour ouvrable, hors vacances scolaires.</td></tr>
<tr><th colspan="3">SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE</th></tr>
<tr><td colspan="3">• Organisation et prise en charge du soutien psychologique avec un psychologue clinicien: - 1 à 5 entretiens téléphoniques ; - 1 à 3 entretiens en face à face.
• Accompagnement psychologique spécifiquement dédié aux victimes de violences subies dans le cadre des activités assurées : ligne téléphonique dédiée.</td></tr>
</table>

- LES OPTIONS COMPLÉMENTAIRES : Soucieuse de la protection des licenciés et consciente du devoir d'information que la loi fait peser sur elle, la FFJDA a souscrit auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances, des garanties complémentaires permettant de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence : - d'un capital "Décès" ;
- d'un capital "Invalidité" ;
- d'indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire totale.

Le licencié qui souhaite souscrire ces garanties optionnelles devra remplir le formulaire de souscription disponible auprès du club ou téléchargeable sur le site Internet de la FFJDA (www.ffjudo.com) et le renvoyer à SMACL Assurances (à l'adresse indiquée ci-dessous) en joignant un chèque à l'ordre de SMACL Assurances du montant de la formule retenue.

L'ASSISTANCE (souscrite par la FFJDA, auprès de SMACL Assistance en partenariat avec Crédit Agricole Assurances), prévoit notamment :

. Transport sanitaire, attente sur place d'un accompagnant, voyage aller-retour d'un proche, prolongation de séjour pour raison médicale, frais médicaux et d'hospitalisation engagés à l'étranger, frais de secours et de recherche, ...
. Assistance en cas de décès : Décès d'un bénéficiaire en déplacement, Déplacement d'un proche, Retour anticipé en cas de décès, ...
. Assistance aux personnes valides : Retour des autres bénéficiaires, remplacement d'un accompagnateur, retour anticipé pour se rendre au chevet d'un proche, sinistre majeur concernant la résidence
. Avance de fonds, frais de justice et caution pénale
. Services d'informations
. Assistance psychologique

Le service d'assistance est joignable 24h/24 au N° Vert 0 800 02 11 11 (appel gratuit depuis un poste fixe) ou +33 5 49 34 83 38 depuis l'étranger

Pour tous renseignements ou déclaration de sinistre, contactez : SMACL Assurances - Pôle Partenariat - 141 Avenue Salvador Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9 Tel. : 05 49 32 87 85 / Mail renseignements : ffjda@smacl.fr / Mail déclaration sinistre : decla-ffjda@smacl.fr
SMACL Assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances RCS Niort n° 301 309 605

Ce document n'a pas de valeur contractuelle. Il n'est qu'informatif et ne remplace pas les dispositions prévues au contrat N°262938/C souscrit auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances, par la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées. (notices d'information téléchargeables sur le site Internet de la FFJDA www.ffjudo.com).
Pour toute réclamation, par principe, l'assuré s'adresse au Pôle Partenariat de SMACL Assurances. SMACL Assurances s'engage à accuser réception de cette réclamation dans les 10 jours ouvrables à compter de sa réception. Sauf circonstances particulières, SMACL Assurances s'engage à apporter une réponse définitive dans un délai de 2 mois suivant la réception de la réclamation.
En cas de désaccord sur la réponse apportée, l'assuré peut en second lieu adresser sa réclamation selon l'une des modalités suivantes :
- Par mail adressé :
- dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion du contrat, à l'adresse mail suivante : service-reclamations-marches@smacl.fr.
- dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion d'un sinistre, à l'adresse mail suivante : service-reclamations-indemnisations@smacl.fr
- par courrier postal à SMACL Assurances Réclamations, 141, avenue Salvador-Allende, 79000 NIORT

SMACL Assurance s'engage à respecter les délais de traitement susvisés.

Inscriptions saison 2025-2026

À REMETTRE AU PROFESSEUR

AS JUDO PAYS DE SAVOIE

FORMULAIRE LICENCE FFJDA de la SAISON SPORTIVE **2025-2026** JUDO JUJITSU

7 4 0 1 0 0 ALBANAIS SEYSSEL JUDO PAYS SAV

FRANCE JUDO

DISCIPLINES : JUDO oui ☐ non ☐ et/ou TAISO SELF DEFENSE oui ☐ non ☐

DOJOS : Frangy (K) ☐ Chilly (L) ☐ MINZIER (M) ☐

Nom

Prénom

Nom de jeune fille

Sexe F ou M **Date de naissance** / /

Code postal

adresse complète -N°de Rue **Nom de rue**

E-mail (OBLIGATOIRE)

E-mail (2ème parent si nécéssaire)

Téléphone portable (OBLIGATOIRE)

Téléphone portable (2ème parent) _____/_____/_____/_____/_____

Accord Groupe WhatsApp Parent 1 OUI NON

Parent 2 OUI NON

Licencié saison 2024-2025 ou antérieur : oui ☐ non ☐

Licencié en situation d'handicap reconnue par la CPAM oui ☐

Téléphone Licencié Mineur *(avec accord parental)*

_____/_____/_____/_____/_____

DONNEES PERSONNELLES (RGDP) - Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensables à la gestion de votre licence par la FFJDA. A défaut, votre demande de licence ou renouvellement de licence ne pourra être prise en considération. Vous autorisez expressément la FFJDA à traiter et conserver par informatique les données vous concernant. La FFJDA vous informe qu'elle est susceptible de vous adresser, en tant que licencié, des informations sur les activités et la vie de la fédération et des disciplines fédérales. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour des données vous concernant auprès du service licences de la FFJDA licences@ffjudo.com, auprès de votre club via l'espace club ou directement via votre espace licencié

Je souhaite recevoir par la FFJDA, des informations ou des offres notamment commerciales de partenaires économiques de la FFJDA (vos données personnelles ne seront pas transmises à ces partenaires) : OUI / NON

- ASSURANCE :

L'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier de l'assurance Responsabilité Civile souscrite par la FFJDA auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances. Par ailleurs, la FFJDA lui donne la possibilité de bénéficier de l'assurance Accidents Corporels, souscrite auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances. Le soussigné déclare avoir pris connaissance et accepté l'ensemble de ces garanties telles qu'indiquées dans la notice d'information qui lui est remise ce jour. Le montant de l'assurance Accidents Corporels est de 2,00 € TTC.

L'adhésion à plusieurs disciplines fédérales n'entraîne pas le cumul de garanties d'assurances.

Le soussigné déclare avoir été informé, dans la notice d'assurance, des possibilités d'extensions optionnelles complémentaires aux garanties de base ou de toute autre garantie adaptée à sa situation qu'il peut avoir intérêt à souscrire personnellement auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances (bulletin de souscription disponible auprès du club ou téléchargeable sur le site Internet de la FFJDA www.ffjudo.com) ou de l'assureur de son choix.

La FFJDA informe ses licenciés de leur intérêt à souscrire une assurance Accidents Corporels. En cas de refus de souscription de l'assurance Accidents Corporels proposée par la FFJDA,le club doit s'assurer que le soussigné a bien pris connaissance des informations assurances figurant au dos du formulaire à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause.

Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les statuts et règlements de la FFJDA (recueil des textes officiels disponible auprès du club et sur www.ffjudo.com)

Représentant légal : (nom et qualité)		" Lu et Approuvé " date et signature obligatoire	Date : / / 202_

Fédération Française de Judo, Ju-jitsu, Kendo et Disciplines Associées - Institut du Judo - 21/25, avenue de la Porte de Châtillon - 75680 PARIS Cedex 14
- Service Licences :0140521592 email : licences@ffjudo.com

Les informations personnelles que nous recueillons sont uniquement destinées à notre gestion interne et à celle de la Fédération Française de Judo. Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression de vos données, conformément à la loi n°78-17 "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978

<<<<<

Judo Rumilly — JUDO CLUB DU CHÉRAN

>>>>à remettre au professeur<<<

AS JUDO PAYS DE SAVOIE SAISON 2025-2026

CERTIFICAT MÉDICAL	

Je, soussigné Docteur ..... , atteste que le judoka .....

né le ..... / ..... / ..... **ne présente pas de contre-indication à la pratique du judo en compétition**.

Cachet du médecin :	Date et Signature du médecin :

OU

QS-sport	

ATTESTATION QS sport

Je, soussigné ..... *(le judoka ou son représentant légal pour les mineurs),*
atteste avoir pris connaissance du questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01
et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature :

Je, soussigné ..... (le judoka ou son représentant légal pour les mineurs) :

⇨ **accepte** le **règlement intérieur** des Clubs de l'ASJPS *(disponible sur le site du club)*

⇨ **confirme** avoir pris connaissance de l'**Extrait du Contrat d'Assurance** *(joint à ce dossier)*.

⇨ ***(pour les mineurs)*** **autorise** le professeur à pratiquer (ou à faire pratiquer) tout **soin médical urgent** (y compris une hospitalisation) ou toute intervention qui s'avèrerait indispensable, conformément aux prescriptions du corps médical consulté. **A défaut, l'enfant sera pris en charge par les services d'urgence.**

⇨ **accepte** de recevoir la **Newsletter** de l'AS Judo Pays de Savoie *(par voie électronique)*.
⇨ **autorise** l'AS Judo Pays de Savoie et ses Clubs adhérents à **diffuser** sur leurs **sites** ou dans la **presse** des **photographies de judo** (individuelles ou de groupe) de moi-même ou de mon enfant.

Date et signature :

Si vous souhaitez vous impliquer davantage dans la vie du Club, **vous êtes les bienvenus !**
(pour nos événements ou pour le covoiturage lors des compétitions, par exemple)
Pour cela, merci d'indiquer ci-dessous vos disponibilités et vos compétences éventuelles.

.....

Ce dossier d'inscription et les Questionnaires Santés (QS-Sport) sont disponibles sur notre site (dans l'onglet inscription)

https://judoclubfrangy74.wixsite.com/judo-club-frangy/dossier-inscription

Saison 2025 - 2026

Planning prévisionnel suceptible d'évoluer

Judo Club Frangy

K	LICENCE	COTISATION	TOTAL	FRANGY			Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	46 €	*154 €*	**200 €**	JUDO EVEIL	2020-2021	débutants et initiés			16h-16h45			
	46 €	*154 €*	**200 €**	MINI POUSSIN(E)S	2018-2019	débutants et initiés			17h-18h			
	46 €	*154 €*	**200 €**	POUSSIN(E)S	2016-2017	débutants et initiés			18h-19h			
	46 €	*189 €*	**235 €**	POUSSIN(E)S	2016-2017	sur sélection					18h30-20h	
	46 €	*189 €*	**235 €**	BENJAMIN(E)S	2014-2015	débutants et initiés		18h00-19h15				
	46 €	*199 €*	**245 €**	MINIMES	2012-2013	débutants et initiés		19h15-20h30			20h-21h30	
	46 €	*209 €*	**255 €**	CADET(TE)S JUNIORS	2011-2006	débutants et initiés						
	46 €	*209 €*	**255 €**	SENIORS	2005 et plus	débutants et initiés						
				KATA (ouvert aux licenciés judo du club)	2012 et plus	à partir de Minimes 2	18h45-20h15					
	46 €	164 €	**210 €**	TAÏSO / SELF DEFENSE	à partir de 14 ans	y compris non judoka			19h15-20h15			
M	**LICENCE**	**COTISATION**	**TOTAL**	**MINZIER**			**Lundi**	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**	**Samedi**
	46 €	*154 €*	**200 €**	JUDO EVEIL	2020-2021	maternelles MS et GS	17h-17h45					
	46 €	*154 €*	**200 €**	MINI POUSSIN(E)S ET POUSSIN(E)S	jusqu'à 2016	primaires	17h45-18h45					
L	**LICENCE**	**COTISATION**	**TOTAL**	**CHILLY**			**Lundi**	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**	**Samedi**
	46 €	*154 €*	**200 €**	JUDO EVEIL	2020-2021	maternelles MS et GS				17h-17h45		
	46 €	*154 €*	**200 €**	MINI POUSSIN(E)S ET POUSSIN(E)S	jusqu'à 2016	primaires				17h45-18h45		

4 regroupements des Clubs AS Judo Pays de Savoie JUDO et TAISO sont prévus en cours d'année : au dojo de Frangy, de Seyssel, de Rumilly et de Alby sur Chéran.

AS JUDO PAYS DE SAVOIE

FF judo

CONFIDENTIEL

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cerfa
N°15699*01

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc…) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
**NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.*		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :
Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :
Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR

CONFIDENTIEL

En vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération agréée, hors disciplines, à contraintes particulières.

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

	Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux garder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.		
	Tu es : ☐ une fille ☐ un garçon **Ton âge :** ____ **ans**	OUI	NON
L'année dernière	Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
	As-tu été opéré(e) ?		
	As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
	As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
	As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
	As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
	As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
	As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		
	As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		
	As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
	As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
	As-tu arrêté le s port à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
Ces 2 dernières semaines	Te sens-tu très fatigué(e) ?		
	As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		
	Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
	Te sens-tu triste ou inquiet ?		
	Pleures-tu plus souvent ?		
	Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
Aujourd'hui	Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
	Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
	Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
	À faire remplir par les parents		
	Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
	Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
	Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		

Si tu as répondu **OUI** à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.